

Affaire suivie par :
Vincent Bonnet

Limoges, le 12 septembre 2023

N/Réf : 2023/R070



LM-A23-18452
27/09/2023

L'architecte des Bâtiments de France

à

Limoges Métropole
Pôle Aménagement du Territoire et Mobilité
Direction du développement territorial et de
l'aménagement de l'espace
19 rue Bernard Palissy – CS 10001
87031 LIMOGES CEDEX 1

Objet : Avis modification n°5 PLU de la commune du Palais sur Vienne.

Votre service m'a transmis pour avis le dossier de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Palais sur Vienne.

La modification projetée porte sur une modification du règlement écrit des zones A, N, UG et 1AUG (emprise des annexes des habitations et coloris des matériaux de couverture).

Cette modification n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Christelle Dupas
Architecte et urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France de la
Haute-Vienne par intérim